

Formulaire d'avenant du Québec  
F.A.Q. N° 5-25

**Modification aux Conditions particulières**

*Le titre de l'avenant doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'avenant, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'avenant même, au choix de l'assureur.*

Nom de l'assureur : .....

Nom de l'assuré désigné : .....

Avenant à la police d'assurance automobile N° : .....

Date de prise d'effet : cet **avenant** s'applique à partir du ..... à 0 h 01, heure normale  
à l'adresse de l'**assuré désigné**.

Véhicule visé : cet **avenant** s'applique uniquement au **véhicule désigné** suivant :  
.....  
(numéro de référence écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance)

Cet **avenant** ne peut d'aucune façon être utilisé pour modifier le texte standard du contrat d'assurance approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Description de l'avenant

Cet **avenant** apporte les modifications suivantes aux informations écrites à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance :

.....  
.....

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.